

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 12 décembre 2017 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, présidente, Danielle Laramée, Karine Laramée, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, M. Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Diane Cyr, Manon Fleury, Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, commissaires-parents.

Aussi présents : M. Jean-François Lachance, dir. gén., Mmes France Pedneault, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Isabelle Guay, dir. adj. serv. org. scol. et M. Jean Bourassa, analyste, dir. serv. org. scol.

Mmes Josée Bastien, vice-présidente, Karine Lefrançois et M. Denis Chabot ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-171212-4754

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2017.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-171212-4755

La présidente, Mme Paule Fortier, demande d'ajouter les sujets « Frais exigés des parents » et « Motion de félicitations – Taux de sorties sans diplôme ni qualification » respectivement aux points 12.1. et 12.2. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Sylvie Legault, commissaire-parent, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Implication de membres du personnel à l'événement 24 h Tremblant » au point 12.3. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Moment de recueillement et ouverture de la séance;
2. Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2017 :
 - 2.1. Adoption;
 - 2.2. Suivi;
3. Période de questions du public (30 minutes);
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Calendrier scolaire 2018-2019 de la formation générale des jeunes – Adoption;
 - 5.2. Calendriers scolaires 2018-2019 de la formation générale adulte et professionnelle – Adoption;
 - 5.3. Calendrier scolaire 2018-2019 de la formation en milieu carcéral – Adoption;
 - 5.4. Cadre d'organisation scolaire 2018-2021 – Adoption;
 - 5.5. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01) – Adoption;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1. Construction d'une école primaire à Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord - Appel d'offres – Adoption;
 - 6.2. Construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de l'école primaire Curé-Paquin - Appel d'offres – Adoption;
 - 6.3. Agrandissement de l'école des Grands-Vents - Appel d'offres – Adoption;
 - 6.4. Réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres (phase 2) et réfection de la toiture à l'école Sauvé - Appel d'offres – Adoption;
 - 6.5. Modification au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) – Adoption;
7. Politique de communication (ACC-08) – Adoption pour consultation;
8. Composition du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle CSSMI – CSSWL – Adoption;
9. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision – Adoption; (*huis clos*)
10. Information sur les travaux des commissions d'étude, du comité exécutif, des comités consultatifs et des comités du conseil des commissaires :
 - 10.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 3 octobre 2017;
11. Information et questions des commissaires :
 - 11.1. Aux représentants du conseil des commissaires aux différents organismes externes;
 - 11.2. Aux commissaires représentant le comité de parents;
 - 11.3. À la présidence;
 - 11.4. À la Direction générale :
 - 11.4.1. Nouveaux établissements;
 - 11.4.2. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR);
12. Varia :
 - 12.1. Frais exigés des parents;
 - 12.2. Motion de félicitations – Taux de sorties sans diplôme ni qualification;
 - 12.3. Motion de félicitations – Implication de membres du personnel à l'événement 24 h Tremblant;
13. Levée de l'assemblée.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ADOPTION

Résolution n° CC-171212-4756

ATTENDU que l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi prévoient que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU la consultation faite auprès des groupes concernés (rés. n° CC-170926-4705);

ATTENDU que le calendrier scolaire doit permettre une organisation qui favorise la réussite;

ATTENDU que le conseil des commissaires reconnaît les besoins différents des écoles primaires et des écoles secondaires;

ATTENDU l'utilisation optimale des journées pédagogiques flottantes déterminées par les écoles;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2018-2019 pour la formation générale des jeunes (primaire et secondaire);

DE VERSER ledit calendrier scolaire au répertoire des présentes sous la cote 914.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2018-2019 DE LA FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE – ADOPTION

Résolution n° CC-171212-4757

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres d'éducation aux adultes et des centres de formation professionnelle, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi prévoit que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2018-2019 pour la formation générale adulte et professionnelle;

DE VERSER lesdits calendriers scolaires au répertoire des présentes sous la cote 915.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019 DE LA FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL – ADOPTION

Résolution n° CC-171212-4758

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la Commission scolaire établit les calendriers scolaires des services en milieu carcéral en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi prévoit que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2018-2019 pour la formation en milieu carcéral;

DE VERSER ledit calendrier scolaire au répertoire des présentes sous la cote 916.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2021 – MODIFICATION TECHNIQUE DE L'AIRE DE DESSERTE DES ÉCOLES LE TOURNESOL ET DE FONTAINEBLEAU

Résolution n° CC-171212-4759

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes et municipalités du territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles sur le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2018-2021* (rés. n° CC-170926-4708);

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU l'intention de préserver l'unité de quartier;

ATTENDU que la zone TOUR1 du document de consultation du *Cadre d'organisation scolaire 2018-2021* se trouve à proximité de l'école de Fontainebleau;

ATTENDU que les conseils d'établissement des écoles Le Tournesol et de Fontainebleau sont en accord avec la modification d'aires de desserte proposée;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE MODIFIER l'aire de desserte des écoles Le Tournesol et de Fontainebleau en rattachant la zone TOUR1 du document de consultation du *Cadre d'organisation scolaire 2018-2021* à l'école de Fontainebleau;

DE PERMETTRE la continuité à l'école Le Tournesol aux élèves visés par la modification de l'aire de desserte.

Adopté

PROLONGATION DE LA RELOCALISATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE CURÉ-PAQUIN

Résolution n° CC-171212-4760

ATTENDU les modalités de relocalisation des élèves de l'école Curé-Paquin prévues au *Cadre d'organisation scolaire 2017-2020* (rés. n° CC-161213-4572);

ATTENDU les avis reçus lors de la consultation du *Cadre d'organisation scolaire 2017-2020*;

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'agrandir l'école Curé-Paquin dans le cadre de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2015-2025;

ATTENDU la demande de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) de modifier le projet de vétusté de l'école Curé-Paquin par un projet de construction d'une nouvelle école dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2016-2017 (rés. n° CC-160927-4527);

ATTENDU le retard dans l'état d'avancement des travaux pour des raisons hors du contrôle de la CSSMI;

ATTENDU la nécessité de relocaliser les élèves de l'école Curé-Paquin lors des travaux de démolition de l'ancien immeuble et de la construction du nouvel immeuble;

ATTENDU que l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache a permis la relocalisation des élèves de l'école Curé-Paquin pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU que la capacité d'accueil de l'école Notre-Dame permet, depuis 2015-2016, d'accueillir certains groupes d'élèves de l'école Curé-Paquin;

ATTENDU la proximité des écoles Curé-Paquin, Nouvelle école primaire de Saint-Eustache et Notre-Dame;

ATTENDU la capacité d'accueil de la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache et le besoin de prolonger la relocalisation des élèves de l'école Curé-Paquin;

ATTENDU que le nombre de locaux disponibles dans le secteur de Saint-Eustache est limité;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution n° CC-161213-4572, un grand nombre d'élèves de l'aire de desserte de la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache sont en continuité dans les écoles Gaston-Pilon, Horizon-Soleil et Village-des-Jeunes;

ATTENDU que la capacité d'accueil des écoles Gaston-Pilon, Horizon-Soleil et Village-des-Jeunes permet la continuité de ces élèves en 2018-2019;

ATTENDU la volonté de favoriser la stabilité des élèves dans leur cheminement scolaire;

ATTENDU la volonté de favoriser la fratrie;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE POURSUIVRE l'application de la résolution n° CC-161213-4572 pour les élèves de l'aire de desserte de la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache;

DE GARDER EN CONTINUITÉ, pour l'année scolaire 2018-2019, les élèves de l'aire de desserte de l'école Curé-Paquin dans la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache et l'école Notre-Dame;

D'UTILISER le nombre de locaux modulaires nécessaires pour répondre au besoin de la clientèle à la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache pour l'année scolaire 2018-2019;

DE TRANSFÉRER, si nécessaire, pour l'année scolaire 2018-2019, certains groupes d'élèves de préscolaire 5 ans de l'aire de desserte de l'école Curé-Paquin vers une ou des écoles à potentiel d'accueil environnantes;

D'ÉVALUER la possibilité d'utiliser des locaux de l'école Jacques-Labrie pour la relocalisation de certains groupes d'élèves de préscolaire 5 ans de l'école Curé-Paquin;

DE MAINTENIR, pour l'année scolaire 2018-2019, la possibilité pour tous les élèves de l'aire de desserte de l'école Curé-Paquin de fréquenter le service de garde de l'école Clair Matin;

DE CONFIRMER l'école de fréquentation aux parents des élèves visés conformément à la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements* (OS-01).

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2021 – PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RÉSERVÉS DESTINÉS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

Résolution n° CC-171212-4761

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes et municipalités du territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles sur le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2018-2021* (rés. n° CC-170926-4708);

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE RÉSERVER dans les écoles primaires et secondaires les locaux pour les classes spécialisées et de consulter les instances concernées au printemps 2018 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour l'année scolaire 2018-2019, et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2021 – RÉOLUTION PARAPLUIE Résolution n° CC-171212-4762

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes et municipalités du territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles sur le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2018-2021* (rés. n° CC-170926-4708);

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les orientations retenues au regard du *Cadre d'organisation scolaire 2018-2021*, tant pour le primaire que pour le secondaire;

ATTENDU que la Commission scolaire doit, en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, adopter chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine dont tout ou partie du territoire recoupe celui de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu des articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'école ou le centre est établie par la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu des articles 211 (écoles) et 100 (centres) de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER les documents suivants, tels qu'amendés en vertu des résolutions suivantes : CC-171212-4759, CC-171212-4760, CC-171212-4761 :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021;
- Liste des écoles et actes d'établissement 2018-2019, incluant les services éducatifs dispensés dans les établissements 2018-2019 (sous réserve de l'amendement qui serait adopté au printemps 2018, à la suite de la confirmation du nombre d'effectifs et de l'analyse);
- Répertoire des aires de desserte;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 917.

Adopté

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS (OS-01) – ADOPTION

Résolution n° CC-171212-4763

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves et que copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement;

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents ainsi que des syndicats concernés sur la révision de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01) (rés. n° CC-170926-4709);

ATTENDU que les modifications proposées touchent les critères d'inscription des élèves de maternelle 4 ans en milieu défavorisé;

ATTENDU que les modifications proposées touchent les choix de retour pour les transferts administratifs;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADOPTER la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01), telle que modifiée;

DE VERSER ladite Politique au répertoire des présentes sous la cote 918.

Adopté

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À MIRABEL, SECTEUR DOMAINE-VERT NORD – APPEL D'OFFRES

Résolution n° CC-171212-4764

ATTENDU l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 17 août 2016, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord;

ATTENDU que la Commission scolaire doit procéder à un appel d'offres public pour le projet de construction d'une école primaire à Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'AUTORISER la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le projet de construction d'une école primaire à Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord, sur la base des plans et devis préparés par les professionnels.

Adopté

**CONSTRUCTION D'UN NOUVEL IMMEUBLE SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE
PRIMAIRE CURÉ-PAQUIN – APPEL D'OFFRES**

Résolution n° CC-171212-4765

ATTENDU la modification du projet de vétusté en projet de construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de l'école primaire Curé-Paquin à Saint-Eustache (rés. n° CC-160927-4527);

ATTENDU que la Commission scolaire doit procéder à un appel d'offres public pour le projet de construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de l'école primaire Curé-Paquin;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'AUTORISER la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le projet de construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de l'école primaire Curé-Paquin, sur la base des plans et devis préparés par les professionnels.

Adopté

AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DES GRANDS-VENTS – APPEL D'OFFRES

Résolution n° CC-171212-4766

ATTENDU l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 27 juin 2017, de réaliser le projet d'agrandissement de l'école des Grands-Vents;

ATTENDU que la Commission scolaire doit procéder à un appel d'offres public pour le projet d'agrandissement de l'école des Grands-Vents;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Émilie Caron

D'AUTORISER la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le projet d'agrandissement de l'école des Grands-Vents, sur la base des plans et devis préparés par les professionnels.

Adopté

**RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET REMPLACEMENT DES FENÊTRES
(PHASE 2) ET RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE SAUVÉ – APPEL
D'OFFRES**

Résolution n° CC-171212-4767

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien d'actifs immobiliers » (rés. n° CC-161025-4547);

ATTENDU que la Commission scolaire doit procéder à un appel d'offres public pour le projet de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres (phase 2) et réfection de la toiture à l'école Sauvé;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AUTORISER la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le projet de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres (phase 2) et réfection de la toiture à l'école Sauvé, sur la base des plans et devis préparés par les professionnels.

Adopté

MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS (SIP-08) – ADOPTION

Résolution n° CC-171212-4768

ATTENDU l'adoption de la nouvelle Politique relative à l'octroi de contrats de services, de biens et de travaux de construction (RM-01);

ATTENDU les modifications à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à ses règlements;

ATTENDU la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit l'entrée en vigueur d'un règlement le jour de la publication d'un avis public ou de toute date ultérieure;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE MODIFIER le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) par l'ajout de délégations de pouvoirs et de modifications de certains pouvoirs;

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur des modifications à la date de publication de l'avis public;

DE VERSER le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) au répertoire des présentes sous la cote 919.

Adopté

POLITIQUE DE COMMUNICATION (ACC-08) – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-171212-4769

ATTENDU que la Politique de communication (ACC-08) a été adoptée par le conseil des commissaires en 2001 et révisée en 2008, et qu'il est opportun de la mettre à jour;

ATTENDU les modifications proposées à la Politique de communication (SIP-08);

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif aux élèves HDAA, des associations et des syndicats;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation des commissaires réunis en comité plénier le 28 novembre 2017;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet de révision de la Politique de communication (ACC-08);

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 23 février 2018 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 24 avril 2018, sur recommandation de la commission d'étude administrative;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 920.

Adopté

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CSSMI – CSSWL Résolution n° CC-171212-4770

ATTENDU qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement des centres;

ATTENDU la résolution n° CC-981028-112 du conseil des commissaires;

ATTENDU le résultat de la consultation effectuée par la direction du Centre de formation professionnelle CSSMI – CSSWL auprès des parents d'élèves mineurs, des élèves, des organismes publics ou communautaires, des entreprises locales, des enseignantes et des membres du personnel professionnel et de soutien;

ATTENDU les avis favorables de tous les groupes consultés;

ATTENDU la recommandation de la direction du Centre de formation professionnelle CSSMI – CSSWL;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle CSSMI – CSSWL :

Douze (12) membres, répartis ainsi :

- deux (2) parents;
- deux (2) élèves;
- deux (2) représentants d'organismes publics ou communautaires;
- deux (2) représentants d'entreprises locales;
- deux (2) enseignants;
- un (1) membre du personnel de soutien;
- un (1) membre du personnel professionnel non enseignant.

DE MODIFIER en conséquence la pratique de gestion SIP-12 : Composition des conseils d'établissement des centres.

Adopté

HUIS CLOS
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION
Résolution n° CC-171212-4771

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 40.

SÉANCE PUBLIQUE
Résolution n° CC-171212-4772

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 10.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION
(DOSSIER #1718-05)
Résolution n° CC-171212-4773

ATTENDU la demande de révision présentée par les parents de l'élève;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, ainsi que les représentants de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ACCEPTER la recommandation du comité d'étude des demandes de révision (dossier #1718-05) et de :

- maintenir la décision du Service de l'organisation scolaire et de la direction générale adjointe de ne pas ajouter un arrêt à domicile;
- demander au directeur général de s'assurer que les directions des écoles primaires diffusent les capsules de sécurité auprès de leurs élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – TAUX DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION

Résolution n° CC-171212-4774

ATTENDU que le Ministère produit et diffuse des indicateurs nationaux de l'éducation, notamment le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes;

ATTENDU que ce taux indique ce qu'on appelle couramment le taux de décrochage;

ATTENDU que ce taux est associé à la persévérance scolaire et qu'il illustre les efforts mis en place pour que tous les parcours offerts aux élèves mènent à un diplôme ou une qualification;

ATTENDU que ce taux témoigne de la mobilisation du personnel, du courage de certaines décisions, de la qualité des interventions et du travail d'équipe de toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans la réussite et la persévérance des élèves;

ATTENDU que pour la CSSMI ce taux est maintenant de 8,5 %;

ATTENDU qu'il s'agit d'un taux record;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations à la Direction générale pour tout le travail mis en place afin d'obtenir un taux de sorties sans diplôme ni qualification aussi bas dont on peut tous être très fiers.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – IMPLICATION DE MEMBRES DU PERSONNEL À L'ÉVÉNEMENT 24 H TREMBLANT

Résolution n° CC-171212-4775

ATTENDU la tenue de la 17^e édition de l'événement 24 heures Tremblant, les 8, 9 et 10 décembre 2017;

ATTENDU que cet événement est un défi sportif caritatif dont la mission est de soutenir les enfants luttant contre des maladies graves;

ATTENDU que les 3317 participants ont accumulé un total de 3 911 049 \$ grâce aux 38 543 dons reçus;

ATTENDU que, chaque année, des employés de la CSSMI prennent l'initiative personnelle de participer d'une façon ou d'une autre à cet événement;

ATTENDU que, cette année, 24 membres du personnel des écoles Rose-des-Vents et du Grand-Pommier ont amassé 16 659 \$ pour venir en aide à deux familles de leur école;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'ADRESSER des félicitations à madame Isabelle Martel, directrice de l'école Rose-des-Vents ainsi qu'à tous les membres de son personnel pour leur dépassement et leur engagement pour la cause de leur élève Gabriel;

D'ADRESSER des félicitations à madame Nathalie Beaudry, directrice de l'école du Grand-Pommier ainsi qu'à tous les membres de son personnel pour leur dépassement et leur engagement pour la cause de leur élève Jessy.

Adopté

Mmes Diane Cyr, Manon Fleury, Sylvie Legault et M. Christian Slachetka quittent leur siège à 21 h 15.

HUIS CLOS
FRAIS EXIGÉS DES PARENTS
Résolution n° CC-171212-4776

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 15.

SÉANCE PUBLIQUE
Résolution n° CC-171212-4777

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 55.

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution n° CC-171212-4778

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 55.

Paule Fortier, présidente

France Pedneault, secrétaire générale